

2021-1929
2022-07-15

ALBAUGH CLÉTHODIME TGAI

LIQUIDE

POUR LA FABRICATION SEULEMENT
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Clétodime.....96.5%

N° D'HOMOLOGATION : 32261 LOI SUR LES PRODUITS

ATTENTION



POISON

CONTENU NET : Non emballé, ne quitte pas le réacteur, intermédiaire pour Albaugh
Cléthodime 37 % MUP

Albaugh Inc.
P.O. Box 2127
Valdosta GA 31604
USA

MODE D'EMPLOI :

À n'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISE EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Porter des gants de protection et un écran facial lors de la manipulation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Se laver à fond les mains et la peau exposée après avoir manipulé le produit.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer le produit à des températures au-dessous de 0 °C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS :

Garder les spectateurs loin du lieu du déversement.

Ne pas fumer, boire, ou manger durant les opérations de nettoyage. Porter un équipement de protection pour prévenir l'inhalation et le contact avec la peau ou les yeux durant les opérations de nettoyage. Après les opérations de nettoyage, retirer et laver les vêtements et l'équipement de protection. Prendre une douche et se laver à fond avec de l'eau et du savon.

Pour les déversements terrestres, empêcher le ruissellement dans les égouts pluviaux et les fossés qui mènent à des cours d'eau. Nettoyer immédiatement le déversement. Absorber le déversement au moyen d'une matière inerte (comme de la terre ou du sable sec), puis le placer dans un contenant pour les déchets chimiques. Laver le lieu du déversement avec de l'eau et du savon. Ramasser le liquide de nettoyage avec d'autre absorbant et le placer dans un contenant approprié en vue de son élimination dans un site approuvé. Pour les déversements dans l'eau, arrêter ou réduire toute contamination ultérieure. Cette matière est insoluble et elle est plus pesante que l'eau. Isoler l'eau contaminée. Retirer l'eau contaminée et la placer dans un contenant approprié en vue de son traitement ou de son élimination dans un site d'élimination approuvé.

Éliminer l'emballage endommagé conformément à la manière approuvée.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.